

**Concertation préalable GravitHy**  
**Visite du futur site du projet**  
**Zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer**  
**Jeudi 04 janvier 2024 de 15h30 à 17h00**

**Participant.es :** 11 personnes

**Échanges :** 15 questions orales posées

**Intervenant.es :**

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, garante de la concertation, CNDP  
M. Camel MAKHLOUFI, GravitHy – Directeur des opérations  
Mme Alice VIEILLEFOSSE, GravitHy – Directrice de la croissance

## Déroulement

Les participants étaient équipés d'audioguides et d'un carnet de visite comportant le plan des installations (cf ci-dessous).

Les participants se sont rendus en voiture sur le site, via l'entrée d'ASCOMETAL. La visite s'est poursuivie à pied. Un premier point d'arrêt a été effectué au niveau de la darse et du foncier GPMM. Un second point d'arrêt a été proposé en haut du crassier (cf repère placé sur le plan ci-dessous) afin d'avoir une vue en hauteur sur le site et présenter les installations prévues.



## Echanges avec les participants

### Premier point d'arrêt

Camel Makhloufi a introduit la visite et rappelé le projet : investisseurs, objectifs, production de fer réduit (sous forme de HBI ou de DRI), foncier (comparaison des 74 hectares de Gravithy à l'espace occupé par les autres industriels de la zone).



#### ***Où se situent les autres projets Carbon et H2V par rapport au site Gravithy ? Quelle sera la hauteur de la cheminée ?***

Réponse du maître d'ouvrage : Les limites des projets adjacents sont indiquées. Il est difficile de comparer de manière factuelle notre tour de DRI aux cheminées qui existent déjà dans la ZIP. La tour mesurerait 135 mètres de haut en l'état actuel des études. Cette hauteur annoncée pourra évoluer selon les résultats des études d'ingénierie.

#### ***Quels sont les déchets qui composent le crassier ?***

Réponse du maître d'ouvrage : A notre connaissance, il s'agit de déchets non risqués recouverts d'une couche d'argile et de végétation, dont l'entreposage ici est réglementé.

#### ***Audrey Richard-Ferrouddji, garante de la concertation présente son rôle. Elle souligne qu'il convient de répondre à la question relative aux déchets qui composent le crassier.***

Réponse du maître d'ouvrage : Le crassier ne fait pas partie des limites foncières du projet. Le maître d'ouvrage n'est donc pas en mesure de préciser la composition du crassier.

#### ***Avez-vous anticipé l'élévation du niveau de la mer ? Les études montrent que Fos-sur-Mer sera impactée par ce phénomène.***

Réponse du maître d'ouvrage: le risque de submersion est pris en compte. La réalisation du projet commencerait par une mise à niveau du foncier afin que les

installations soient à 2,40 mètres NGF, c'est-à-dire 2,40m au-dessus du niveau de la mer, qui correspond à l'exigence réglementaire.

### ***Avec quel matériau le site sera-t-il remblayé ?***

Réponse du maître d'ouvrage : Cette question a été évoquée avec les acteurs du territoire à l'occasion d'un COPIL organisé par la préfecture. L'utilisation de matériaux issus de l'économie circulaire est une solution envisageable, qui sera étudiée.

[Question et réponse retranscrites sur le site internet](#)

### ***Quelles espèces (faune, flore) vivent sur le site ?***

Réponse du maître d'ouvrage : Cela sera identifié précisément dans l'étude d'impact. La présentation qui sera réalisée lors de la réunion publique qui suit sur les milieux naturels indiquera des premiers éléments de réponse concernant les espèces présentes sur le site.

### ***Vous indiquez utiliser dans votre process le minerai de fer le plus pur possible. Son hydrogénation pourrait vaporiser du soufre ou de l'arsenic. Qu'est-il prévu pour dépolluer les gaz émis ?***

Réponse du maître d'ouvrage : Nous n'avons pas identifié un tel risque. Notre process comporte une tour de lavage pour la solubilisation, y compris des métaux lourds.

## **Second point d'arrêt**

Depuis le haut du crassier, les installations projetées sont présentées une à une. Il est à noter qu'un représentant de Carfos est intervenu pour présenter son activité et que la visite s'est terminée par l'intervention de Naturalia Environnement qui a présenté le site d'un point de vue des milieux naturels.



***Quelle est la puissance du transformateur de la substation électrique ?***

Réponse du maître d'ouvrage : 63 000 watts.

***La bande convoyeuse sera-t-elle fermée ? Comment interviendrez-vous en cas de panne ?***

Réponse du maître d'ouvrage : La bande convoyeuse sera fermée (capotée) et décapotable en cas de besoin d'intervention.

***Le stockage du minerai sera-t-il couvert ? Nous craignons que la ville de Fos soit impactée lors des vents de sud-ouest, que ce soit par les poussières, le bruit ou les odeurs.***

Réponse du maître d'ouvrage : Une partie du minerai intrant (pellets) mesure 20mm et ne peut pas s'envoler. C'est le minerai concentré qui est susceptible de s'envoler car il mesure 1mm. Des solutions sont étudiées afin de réduire les envols de poussières : barrière anti-vent, brumisation.

***Votre projet va-t-il impacter les livraisons d'intrant chez Ascométal ou Arcelor Mittal ?***

Réponse du maître d'ouvrage : Les intrants sont potentiellement achetés auprès de différents fournisseurs afin d'assurer un approvisionnement régulier.

***Etes-vous concurrents d'Arcelor Mittal ?***

Réponse du maître d'ouvrage : Non, Arcelor Mittal pourrait être un client, s'ils souhaitaient inclure du HBI/DRI bas carbone dans leurs fours et leur procédé. A ce stade rien n'a été signé avec eux.

***Le stockage de minerai de fer se fera-t-il à même le sol ? Y-a-t-il des risques d'infiltration de fer dans l'eau en cas de pluie ?***

Réponse du maître d'ouvrage : Le minerai de fer sera stocké à même le sol à ce stade, comme pour les autres usines. Les analyses techniques et industrielles sont en cours et des mesures seraient mises en place si le stockage se révélait avoir un impact sur le sol.

***La torche sera-t-elle bruyante ?***

Réponse du maître d'ouvrage : C'est la dépressurisation des installations préalable à l'allumage de la torche qui émettra du bruit, et non pas la torche en elle-même. Cela ne durera que quelques minutes.

***Pouvez-vous affirmer que les meilleures techniques disponibles (MTD) seront mises en place sans regarder leur coût ?***

Réponse du maître d'ouvrage : Oui, si le projet était autorisé, les meilleures techniques disponibles adaptées au projet seront choisies. Il est rappelé qu'au vu du coût du projet (2.2 Md€), le budget sera peu impacté par le coût des mesures de protection. Cependant, le maître d'ouvrage ne peut pas prendre d'engagement sur les mesures choisies à ce stade de la concertation où la réalisation du projet reste dépendante de son autorisation et d'études complémentaires.